

RECONSTRUCTION DU COLLEGE JEAN DEMAILLY A SECLIN

MEMOIRE ARCHITECTURAL



RECONSTRUCTION DU COLLEGE JEAN DEMAILLY A SECLIN	0
1 - LE PARTI ARCHITECTURAL	2
2- LE PROJET ARCHITECTURAL ET SON INTEGRATION DANS LE SITE :.....	3
3- LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS ET INTERIEURS.....	5
3.1 le parvis et le hall.....	5
3.2 la cour de récréation et les locaux de vie scolaire.....	5
3.3 le plateau d'éducation physique et sportive et la future salle.....	6
3.4 les jardins front à rue et le restaurant.....	6
4- LE FONCTIONNEMENT GENERAL	7
4.1 La distribution générale des locaux.....	7
4.2 les salles d'enseignement général	9
Les salles d'enseignement général sont toutes regroupées au niveau 1 de l'aile « Nord »	9
4.3 les salles d'enseignement spécialisé et espaces technologiques.....	10
4.4 les espaces SEGPA	11
4.5 les espaces culturels communs	11
4.6 les locaux de vie scolaire	12
4.7 les locaux des personnels.....	12
4.8 les locaux médicaux sociaux	13
4.9 la demi pension	13
4.11 les logements	14
5 – LES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	15
5.1 Cheminements praticables :	15
5.2 PARCS DE STATIONNEMENT AUTOMOBILES :.....	15
5.3 CABINETS D'AISANCES :	16
5.4 TELEPHONES	16
5.5 DIVERS.....	16

La reconstruction du collège Jean Demailly a été décidée afin de favoriser et promouvoir l'éducation de la jeunesse. En s'intégrant au sein de son quartier, par son architecture mais aussi par la manière de concevoir les espaces même du collège, il contribuera à l'animation socioculturelle de la cité et deviendra un élément fort dans l'identité de son quartier.

Cette reconstruction du collège Jean Demailly, sur un nouveau site, s'apprête à accueillir 630 élèves répartis dans deux sections d'enseignement. (550 élèves pour l'enseignement général et 80 élèves pour la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

A l'occasion de cette reconstruction, de nouvelles orientations et objectifs sont intégrés à la manière de concevoir ce lieu.

Tout d'abord, la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une certaine flexibilité dans les locaux d'enseignement doit pouvoir faciliter les évolutions pédagogiques (technologie, informatique...) des deux sections que le collège accueille :

- . l'enseignement général

- . l'enseignement SEGPA

 - espace professionnel Bâtiment - Habitat (peinture-vitrierie, menuiserie)

 - espace professionnel Services (Employé Technique de Collectivité).

Puis, il doit favoriser le travail autonome des élèves avec un rôle prépondérant donné au Centre de Documentation et d'Information, situé au cœur de toutes les activités du collège.

De plus, de part ses qualités spatiales, il doit devenir un lieu d'accueil, d'échanges et de contacts, propice à toutes sortes de dialogues. Le « domaine du collégien », les salles de travail et de réunions pour les professeurs, ou encore une administration facilement accessible deviennent donc des facteurs d'un certain enrichissement de la vie du collège.

Et enfin, le collège doit s'ouvrir au monde extérieur afin de s'adresser à un public qui dépasse le seul monde scolaire. Avec la mise en place de salles, comme la salle polyvalente et la salle informatique (pouvant être utilisées de manière complémentaire), ou encore la un plateau sportif qui pourra servir à la collectivité locale, le collège Jean Demailly s'inscrit fortement dans une démarche d'intégration de la cité .

1 - LE PARTI ARCHITECTURAL



Le collège Jean DEMAILLY, a la particularité d'être localisé à l'entrée Sud de SECLIN, sur un terrain agricole, en frange d'une zone rurale, où sont implantés des corps de ferme, entourés d'arbres à tiges hautes et de bosquets.

Notre projet reprend cette thématique :

« corps de ferme », « arbres », et « bosquets »,
assurant une transition naturelle entre campagne et ville.

Seclin, ville verte, ville historique, ville où il fait bon vivre, ville à l'environnement paysager, ville aux espaces simples et lisibles, se doit d'accueillir le collège, sur son territoire, en lui imprimant ses spécificités.

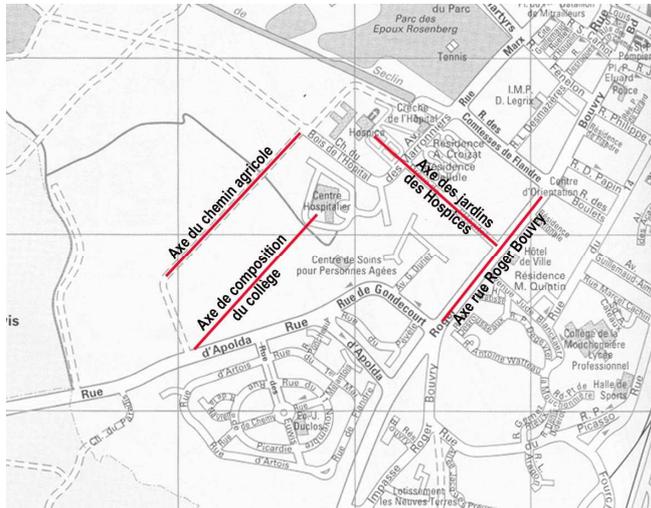
D'où, la volumétrie simple et lisible du collège, à l'instar des fermes et des paysages qui l'entourent.

2- LE PROJET ARCHITECTURAL ET SON INTEGRATION DANS LE SITE :

la composition générale de notre proposition s'appuie sur:

- L'insertion du collège dans le paysage existant
- La mise en valeur des différentes fonctionnalités du collège

La prise en compte du paysage s'exprime de trois façons :



- par l'exploitation d'une ligne de force du paysage que nous choisissons comme direction principale de notre composition. Celle-ci est marquée par le chemin d'exploitation et l'alignement d'arbres qui le borde. (Il est d'ailleurs remarquable que cette direction est générée par l'implantation des Hospices).

- Par une écriture architecturale des façades reprenant l'horizontalité fortement présente dans le paysage.

- dans le recul des bâtiments par

rapport à la route dégagée en premier plan, une étendue végétale traitée comme un champ découpée en parcelles.

Les différentes fonctions du collège ont été mises en valeur par :

- la différenciation complète des flux piétons et véhicules,
- la prise en compte des caractéristiques naturelles et urbaines du site et de son évolution (orientation solaire, tracée des voiries, vent dominant...)
- le respect des liaisons fonctionnelles énoncées dans le programme
- une identification architecturale simple de chacun des secteurs du collège.

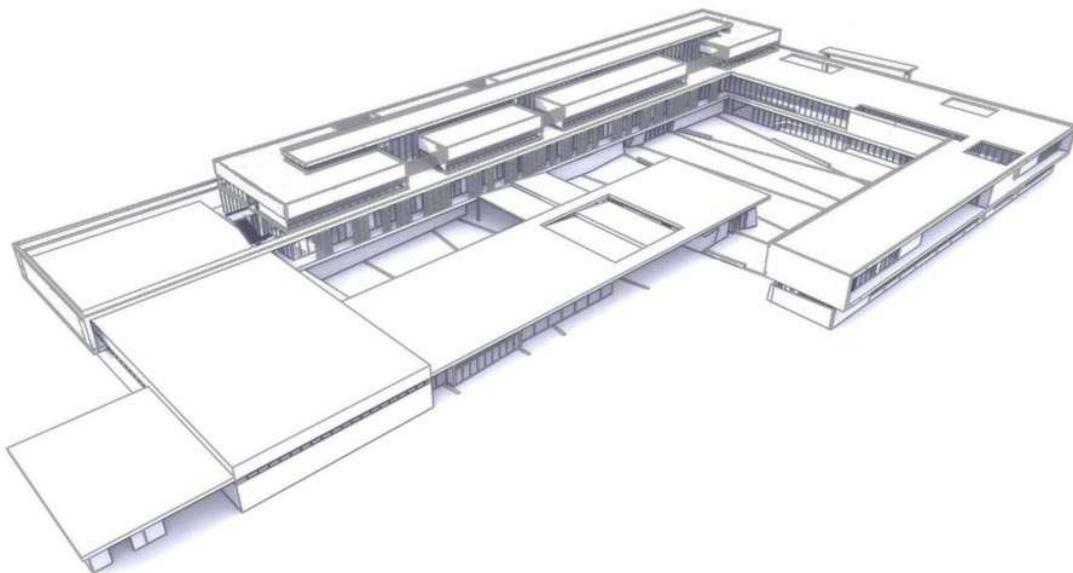
Afin de prendre en compte une meilleure différenciation des parcelles du collège et de la salle de sport, nous avons déplacé la voirie qui ceinturait le terrain au nord et nous l'avons placée le long du bâtiment. Nous avons également déplacé le parking professeurs pour le placer en interface entre le plateau sportif et le terrain de la salle de sport. Cette nouvelle position nous permet d'une part de limiter le nombre de véhicules pénétrants au fond du terrain et d'autre part d'imaginer une utilisation mixte du parking entre le collège et la salle de sport. Un deuxième parking de 9 places est positionné près des logements pour accueillir leurs visiteurs.

- Les caractéristiques du site que nous avons exploitées sont principalement les qualités du paysage environnant (spécialement dans le quart nord ouest) et son orientation. Les nuisances sonores de la route ont été prises en compte par le recul des constructions vis à vis d'elle.

Les locaux d'enseignements ont donc été disposés de façon à bénéficier au maximum de l'ouverture de vue offerte par le paysage en se développant sur un axe Nord Est, Sud Ouest, tandis que la cour de récréation s'ouvre au Sud sans pour autant être en vue directe de la route.

- Les liaisons fonctionnelles énoncées dans le programme et développées au §3 du présent document, ont été reprises comme base de l'articulation des différents espaces du collège.
- L'écriture architecturale que nous développons s'attache à permettre une différenciation rapide et simple de chacun des secteurs fonctionnels. Pour cela nous utilisons deux modes d'identification spatiale :
 - Une identification par corps de bâtiment : quatre corps principaux, reprennent une thématique rurale des quatre corps de la ferme autour de la cour.
 - Une identification par niveau, qui permet une localisation aisée des utilisateurs.

L'ensemble du collège est donc constitué de quatre corps de bâtiment dont le traitement architectural des façades est différencié par niveau.
Le premier niveau, commun aux quatre ailes, constitue la liaison entre elles, son horizontalité participe à l'intégration du collège dans le paysage .



3- LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS ET INTERIEURS

3.1 le parvis et le hall

Le parvis urbain que nous proposons, affirme la vocation d'accueil du collège à l'échelle de la ville , il est vu depuis la route départementale , tout en lui offrant la sécurité optimum vis à vis de la circulation automobile ; il est clairement desservi par le second rond point. L'inclinaison de l'axe de notre composition permet cette orientation du parvis et de l'entrée du collège , à la fois clairement identifiable depuis la route Apolda et permettant la différenciation des flux piétons et véhicules.

La clôture du collège est traitée sur le rond point de la RD 39 en rapport avec le jeu des parcelles végétales dont le découpage se prolonge sur le parvis par un lignage de pierre bleue sur un dallage de béton désactivé.

La grille épouse alors une de ces traces, limite franche et immatérielle tel le sillon qui sépare deux parcelles de culture juxtaposées.

Un auvent vient accompagné le portail, offrant un abri aux personnes attendant son ouverture ou devant en assurer la surveillance.

Ce parvis est disposé comme un véritable trait d'union entre le collège et la ville :

Coté collège il est le reflet, le prolongement de la cour de récréation, tandis que coté ville il ordonne l'implantation, la distribution et la communication entre les espaces publics que le programme nous demandait de prendre en compte, à savoir un stationnement de véhicules visiteurs et l'accès public à la future salle de sport.

Le hall s'inscrit comme un SAS entre deux espaces extérieurs le parvis et la cour tout en permettant la distribution intérieure de l'ensemble des secteurs du collège.

3.2 la cour de récréation et les locaux de vie scolaire

La cour de récréation espace de vie et de détente extérieur est un des lieux majeur du collège. Elle répond à la fois à un besoin de détente, de liberté et de surveillance des enfants. Une orientation confortable exposée au Sud favorise la détente.

Le prolongement de la géométrie et du traitement de sol du parvis et du jardin sur la cour exprime l'ouverture sur le monde extérieur que l'on désire apporter à l'enfant tout en lui offrant un cadre propre à la sécurité de son épanouissement et donc sous surveillance aisée. La liberté d'action que représente pour le collégien cette cour de récréation est aussi exprimée par le traitement architectural des volumes qui appartiennent à cet espace.

Ils sont traités comme autant de pierres que le flux des collégiens aurait charriées ou déformées à l'intérieur du collège. Cette déformation exprimant qu'en cet endroit l'élément construit n'oriente pas l'activité dans une discipline rationnelle mais accepte l'enfant tel qu'il est dans sa personnalité en cours de construction.



Les locaux de vie scolaire sont ainsi à la fois ancrés et échoués dans la cour comme autant de lieux à investir, où l'imaginaire rend les formes des murs, (des limites) plus libres mais solidement présente. La pierre bleue collée sur ces parois, en renforce l'expression. Le positionnement de ces locaux à été revu car il n'était pas satisfaisant pour la surveillance. Ils ont été accolés au volume du restaurant permettant ainsi de supprimer les « angles morts » et d'offrir une meilleure relation entre le préau et la cour.

La cour et sa vibrante activité prend ainsi l'ensemble des locaux qui lui sont relié et s'apaise sur la périphérie extérieure des différents corps de bâtiment, là où le calme nécessaire aux apprentissages ou aux activités scolaires reprend ses droits.

L'irrégularité de la géométrie des volumes de la cour renforce la rigueur de celle des étages où se développent les activités d'enseignements avec leur cortège de discipline et de travail.

3.3 le plateau d'éducation physique et sportive

Le plateau d'éducation physique et sportive est clairement différencié de la cour de récréation. Permettant un développement de cette enseignement dans des conditions optimum de calme et concentration.

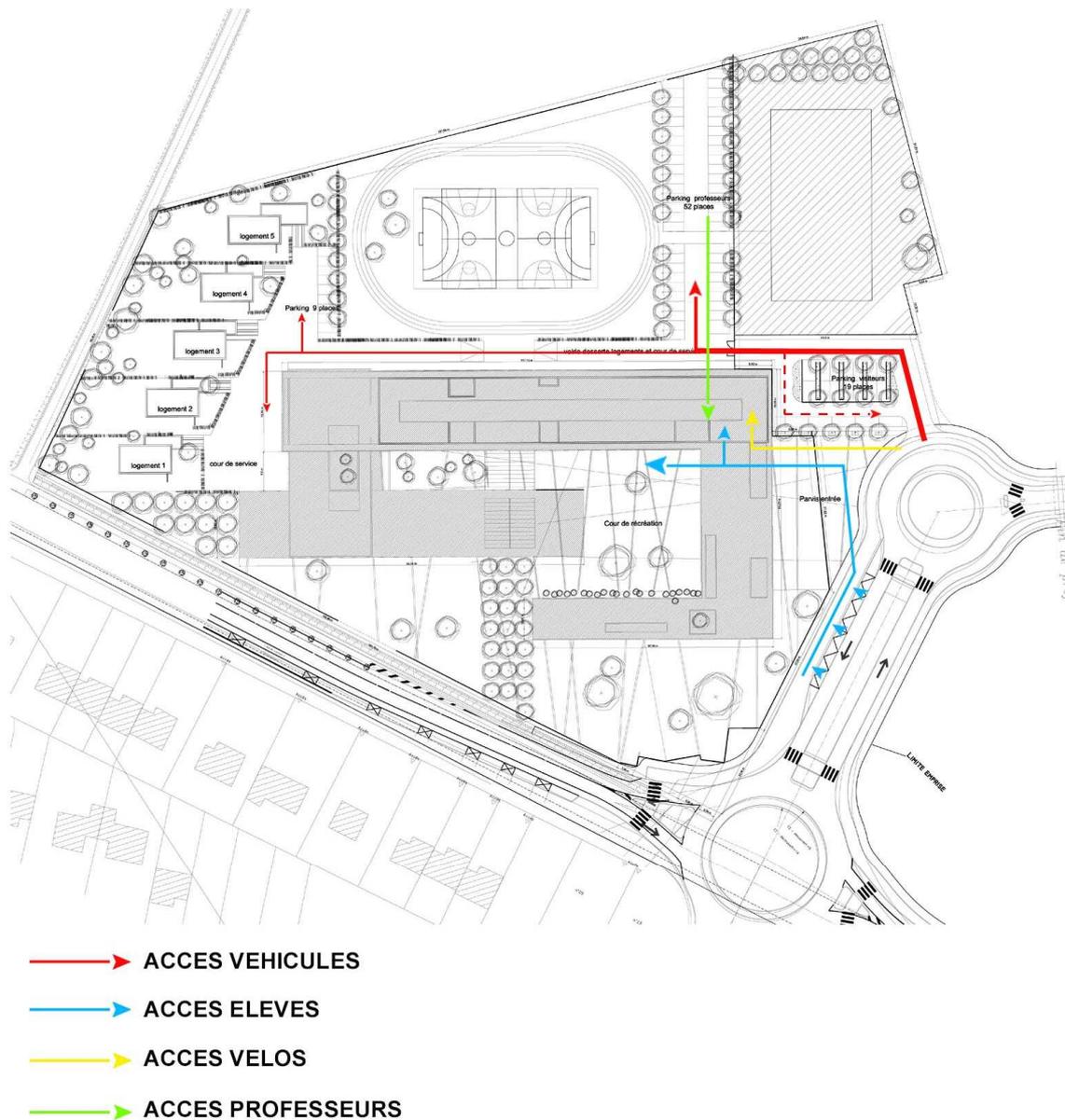
Cette aire se développe au nord de la composition, elle adoucit la perception visuelle de l'ensemble du collège depuis les champs.

3.4 les jardins front à rue et le restaurant

Les jardins que nous développons entre la route d'Apolda et le collège sont exposés au Sud recevant ainsi la lumière suffisante à leur développement et nécessaire à l'image du collège qu'ils donneront depuis la route.

Ils reprennent des dessins de parcelles à une échelle différente, offrant à la mémoire des passant et des riverains une image transformée du paysage antérieure.

4- LE FONCTIONNEMENT GENERAL



4.1 La distribution générale des locaux

La distribution générale des locaux s'effectue depuis le hall d'entrée des élèves .
Les différents secteurs sont répartis de la façon suivante :

Par corps de bâtiment :

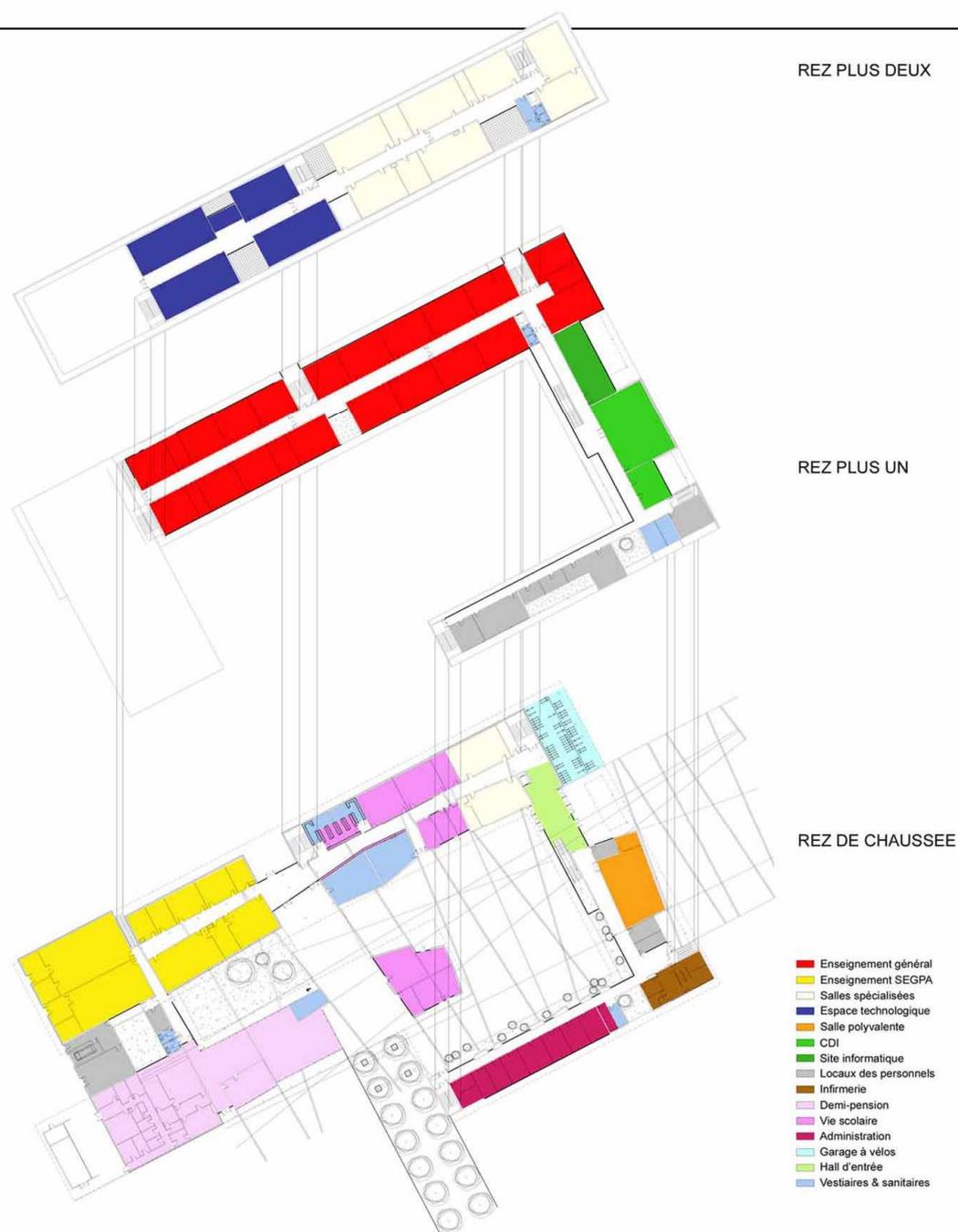
- L'aile « Est » en front de parvis regroupe outre le hall, l'ensemble des espaces culturels communs ainsi que les locaux médicaux sociaux .
- L'aile « Sud » regroupe les bureaux de l'administration et des professeurs

- L'aile « Nord » corps principal du collège accueille l'ensemble des salles d'enseignement .
- Dans l'aile « Ouest » se développe les ateliers de la SEGPA , les locaux de service et la cuisine du restaurant scolaire.

La salle de restaurant définit la dernière aile. En simple rez-de-chaussée elle se prolonge vers la cour sur le préau puis la maison des collégiens.

Par niveaux :

- Le Rez-de-Chaussée est par nature le niveau des locaux en relation avec l'extérieur. Le plan de ce niveau distingue par son dessin les six secteurs qui le composent.
 - 1- les bureaux de l'administration orientés au sud s'ouvrent sur les jardins qui mènent à la route .
 - 2- les locaux médicaux sociaux en sont séparés par un patio qui ouvre les vues de la cour sur les jardins sud ;
 - 3- la salle polyvalente directement accessible depuis le hall se situe à l'interface de la cour et du parvis . Elle distingue l'entrée des élèves de celle de l'administration.
 - 4- entre la cour et le plateau d'EPS, les locaux de la vie scolaire sont regroupés avec les salles de musiques et de dessin pouvant trouver des prolongements d'activité sur l'extérieur.
 - 5- Les ateliers de la SEGPA achèvent l'alignement nord en s'ouvrant sur la cour de service
 - 6- La demi pension s'articule entre la cour de service et la cour de récréation



4.2 les salles d'enseignement général

Les salles d'enseignement général sont toutes regroupées au niveau 1 de l'aile « Nord ». Elles sont accessibles depuis la cour par deux cages d'escalier de trois unités de passage chacune, ainsi que par un ascenseur.

Un dégagement central de 2,50m dessert l'ensemble de ces salles et trouve un éclairage naturel en son milieu et a ses deux extrémités.

Les salles elles mêmes se dessinent sur un plan rectangulaire dont la longueur est en façade.

Les débords des planchers hauts et bas accentuent la focalisation des vues sur l'horizontalité du paysage.

Les façades de ce niveau sont constituées de panneaux vitrés toute hauteur fixes (facilement accessibles pour le nettoyage à partir du débord extérieur) et de panneaux opaques isolants comprenant les ouvrants à la française. Ces panneaux sont revêtus coté extérieur d'inox.

La façade Sud est protégée des rayons solaires directs par les débords de plancher haut ainsi que par des panneaux de brise soleil à vantelles bois positionnées à l'extrémité du débord.



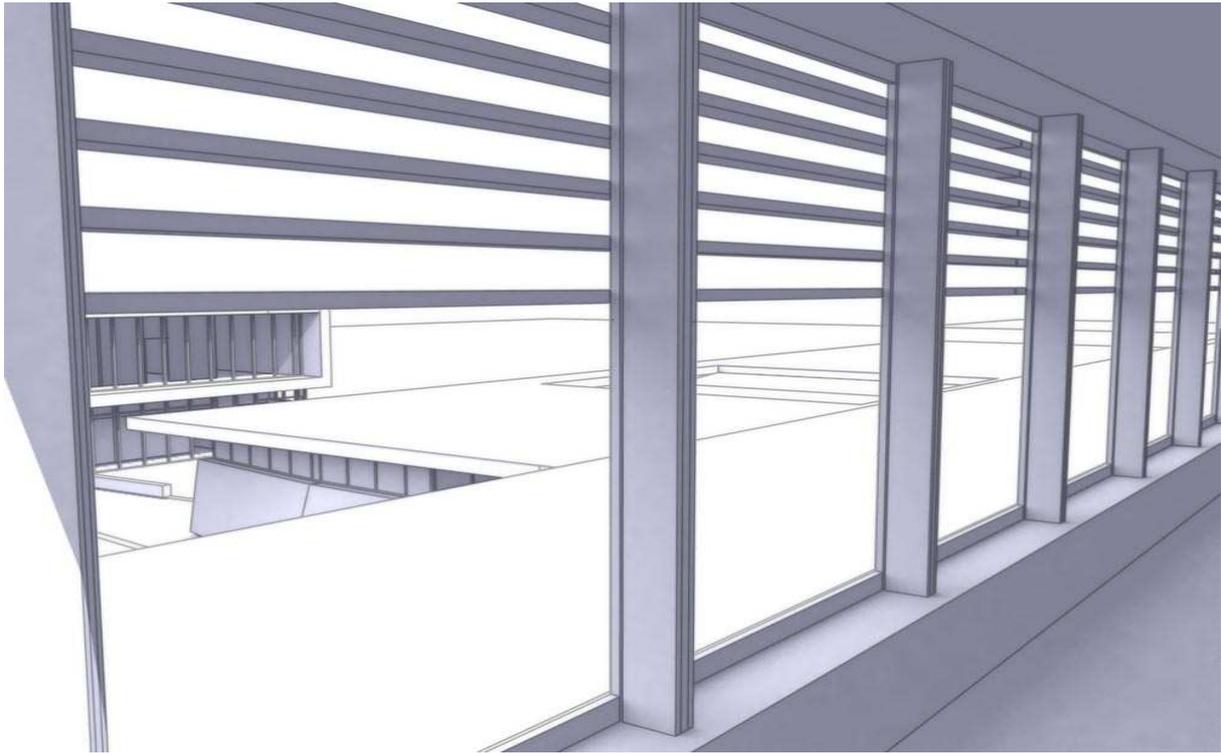
les salles d'enseignement général dédiées à la SEGPA sont aussi disposées à ce niveau. Elles sont positionnées au-dessus du centre de ressources et de technologie et de l'espace professionnel service. Cette disposition permet comme au rez-de-chaussée de permettre une distinction qui n'engendre pas de mise à l'écart de cette section.

4.3 les salles d'enseignement spécialisé et espaces technologiques

Elles se situent au-dessus des salles d'enseignement général au niveau 2.

Bien que ses salles s'orientent de façon similaire aux salles du niveau inférieur, nous avons cherché à distinguer leur rapport au paysage.

Ainsi les ouvertures de ces salles ont été abaissées (linteau à 1,70m) et les bandes de vitrage sont ininterrompues.



La circulation qui dessert ce niveau trouve de larges ouvertures sur l'extérieur, interrompant la linéarité de ce dégagement.

Entre les salles, des terrasses extérieures sont offertes aux activités scientifiques et technologiques des salles.

Les salles trouvent un éclairage zénithal au droit de la paroi de la circulation. Cet éclairage sera aussi l'occasion de l'implantation d'ouvrants permettant une ventilation efficace de ces salles d'expériences parfois malodorantes.

4.4 les espaces SEGPA

L'ensemble des espaces du SEGPA a été travaillé de façon à permettre aux enfants de ces sections une intégration complète au sein des activités du collège.

Ces locaux sont regroupés pour les raisons fonctionnelles de proximité à la cour de service à l'Ouest de notre composition.

Au rez-de-chaussée les espaces professionnel bâtiment se situent dans la continuité de l'aile « nord », bien que la volumétrie d'une partie de ces locaux de 4m sous plafond soit rattachée à celle de la demi pension.

Les espaces professionnel services sont eux disposés au sud du côté de la cour de récréation dont ils s'éloignent par l'intermédiaire d'un jardin surélevé.

Les salles du centre de ressources et de technologie sont ,elles, au nord ainsi que les vestiaires et les sanitaires affectés à cette section.

Les autres salles non spécifiques sont implantées avec celles des autres sections du collège.

4.5 les espaces culturels communs

Hormis la salle polyvalente située au rez-de-chaussée, les espaces culturels communs se développent au même niveau que les salles d'enseignement général et que les locaux des professeurs, c'est à dire au premier étage.

Cet ensemble se distingue dans l'aile Est, au dessus de l'entrée et de la salle polyvalente, par une très grande facilité d'accès .

Il regroupe le centre de documentation et d'information et le site informatique.

Au site informatique a été juxtaposé la salle pupitre XXI compris dans le secteur des salles d'enseignement général.

Nous proposons une exploitation architecturale de la situation de ce site informatique . En effet, situé juste au-dessus de l'entrée, sa façade sur le parvis en fait un lieu privilégié de communication.

Il n'est pas irréaliste, en effet, d'imaginer que cette façade devienne un écran support d'informations ou de travaux de collégien. Ceci permettant d'une autre façon d'ouvrir le collège sur l'extérieur.

La salle du CDI a été conçue dans une certaine introversion de l'espace propice au travail et à la concentration .

Elle reçoit son éclairage naturel de puits de lumière disposés en terrasse et délimitant différents espaces intérieurs :

- L'espace de travail du documentaliste
- Les postes de travail individuels
- Un coin détente lecture etc...

Les vues directes sur l'extérieur sont ouvertes entre les rayonnage d'un meuble bibliothèque situé en façade.

L'espace de travail du documentaliste dispose lui d'une vue directe sur la cour de récréation par l'intermédiaire d'une cloison vitrée limitée au droit de l'entrée du CDI .

4.6 les locaux de vie scolaire

Situés en rez-de-chaussée, ils s'articulent autour de la cour de récréation.

Deux entités ont été distinguées conformément aux données du programme : « le domaine du collégien » situé comme un îlot entre la cour et le préau, et les locaux de vie scolaire à proprement parler situés au rez-de-chaussée de l'aile « nord ».

Les salles de permanence à proximité du hall s'ouvrent au nord et s'isolent ainsi de l'animation de la cour.

Les bureaux du conseiller principal d'éducation et des surveillants sont eux en prise directe sur la cour de récréation.

Le local cartable se situe a l'interface du préau et des circulations verticales desservant les principales salles d'enseignement .

Le préau perpendiculaire à l'aile « nord » permet de rejoindre à couvert, l'entrée du self, le domaine du collégien mais aussi l'extrémité de l'aile « sud » c'est à dire l'administration et les locaux des professeurs.

Ce préau se divise en deux espaces, l'un est réalisé par une verrière située entre la toiture du restaurant et la façade de l'aile « nord » au droit de l'accès au plateau sportif et l'autre se trouve en continuité du restaurant et des locaux de vie scolaire sous la prolongation de cette toiture.

4.7 les locaux des personnels

Quatre secteurs reprennent la totalité des locaux dédiés aux personnels.

- Les locaux du personnel administratif, situés au rez-de-chaussée de l'aile Sud, bénéficient de vues sur les jardins.

Les nuisances sonores que pourrait engendrer la proximité de la cour sont traitées par l'implantation de la circulation en façade. Cette façade étant protégée par un espace vert alors que des parties pleines formant contre fort, ouvrent des placards coté intérieur.

- Les locaux du personnel enseignant sont à l'étage de cette aile. Ils disposent de la même exposition. Les débords de planchers procurent une protection solaire aux deux niveaux. Les salles de travail en recul peuvent profiter par ailleurs d'un écran végétal .
- Les locaux du personnel de service sont aménagés dans l'aile Ouest entre les ateliers de la SEGPA et la cuisine du restaurant scolaire. Ils disposent d'un accès sur la cour de service et d'un accès sur la circulation intérieure. Ils s'éclairent sur un patio planté.
- Les locaux des parents d'élèves sont aussi accessibles depuis le parvis, par l'entrée commune à l'administration et aux locaux médicaux sociaux.

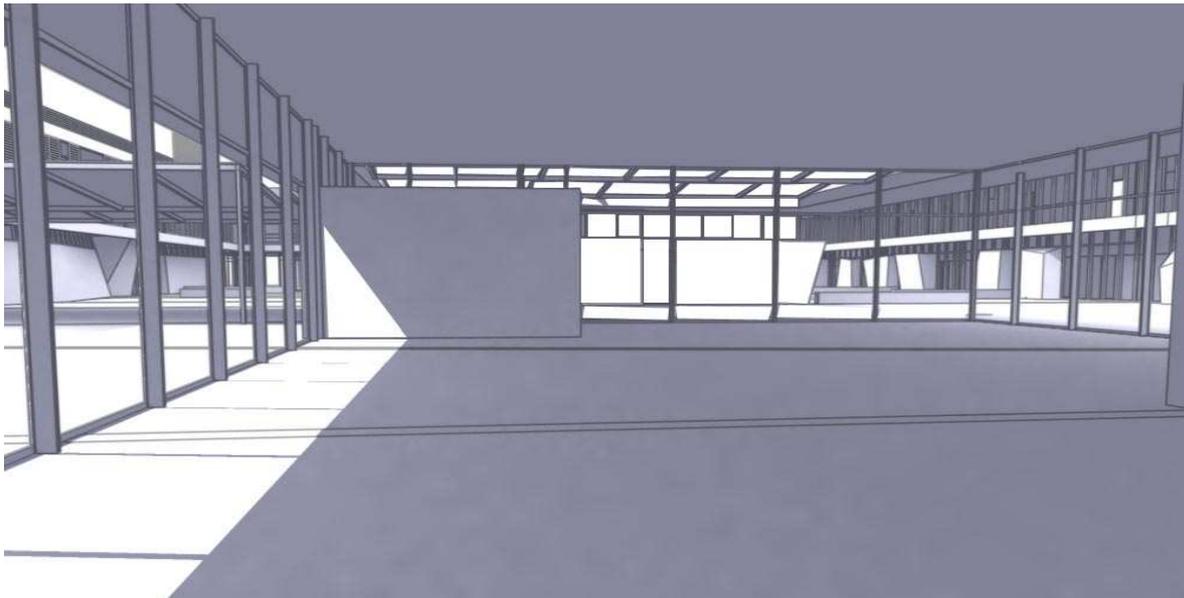
4.8 les locaux médicaux sociaux

Implantés au rez-de-chaussée à l'angle des ailes « Est et Sud », ils disposent à la fois de tranquillité et d'un accès direct sur le parvis permettant aux ambulances d'approcher.

4.9 la demi pension

Le secteur production de la demi- pension est situé dans l'aile Ouest et partage avec les locaux de la SEGPA la cour de service. Une partie couverte de cette cour est néanmoins affectée au fonctionnement de la cuisine. Un patio éclaire naturellement la partie distribution « self » tandis que les locaux de production et spécialement les zones cuisson et préparation froide trouvent un éclairage zénithal.

Les salles de restaurant des élèves et des professeurs se situent entre deux jardins l'un au nord forme presque un patio, l'autre au Sud s'ouvre jusqu'à la route.



Le débord de la couverture de la salle de restaurant permet de protéger la file d'attente extérieure des élèves . Le retour des élèves jusqu'au préau ou la cour de récréation, après le repas, s'effectue toujours à couvert.

Les enseignants peuvent, eux, entrer au self depuis la circulation intérieure.

4.11 les logements

L'implantation des logements à été choisie afin de préserver leur intimité par rapport à la vie du collège et de leur offrir une orientation confortable.

Ils sont orientés au Sud Ouest et desservis à l'extrémité de la voirie de desserte du collège. La plantation d'arbres de hautes tiges leur assure une protection aux vents dominants.

5 – LES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

5.1 Cheminements praticables :

Depuis le parvis d'accès vers les espaces hall, récréation :

Aucun dénivelé n'est prévu

Sols :

Sol en béton désactivé ne comprenant aucun ressaut > 2cm

Portes sur les cheminements :

De façon générale sur l'ensemble des circulations du collège les portes sont de largeur supérieures à 1.40 m et bénéficient d'un ouvrant de 0.80m minimum.

Les portes d'accès aux différents locaux selon leur capacité ou surface répondent à la norme. Aucune porte d'accès ou de secours n'est inférieure à 0.80m ou 0.90m pour les locaux accueillant moins de cent personnes.

Autres cheminements :

Depuis le parking personnel vers le collège :

L'accès du collège pour le personnel s'effectue depuis une entrée spécifique, face au parking personnel, où deux places réservées aux personnes à mobilité réduite sont situées en bordure du parking. Le cheminement se fait à niveau du parking jusqu'au trottoir. Muni d'un bateau, le trottoir est non glissant d'une largeur de 2.50m. Cet accès mène directement, au travers d'un sas de 1,40m de largeur, dans le hall principal du collège.

Accès aux locaux de la demi-pension :

Se faisant à partir du préau le sol est sans dévers ni pente particulière autres que ceux propres à la mise en œuvre des revêtements de surface.

Ascenseur :

Le bâtiment est configuré de telle façon qu'un ascenseur est obligatoire pour desservir les niveaux supérieurs. Celui-ci est installé en position centrale dans le hall d'entrée du collège. Il dessert l'ensemble des niveaux accessibles aux élèves. Les dispositions relatives à l'aménagement de la cabine seront respectées. (Hauteur des commandes et positionnement, hauteur des miroirs).

Escaliers :

Le bâtiment étant équipé d'un ascenseur, les escaliers ne sont pas étudiés selon les recommandations propres aux bâtiments sans ascenseur. Cependant les locaux étant utilisés par des publics jeunes, il paraît intéressant de se rapprocher des ces recommandations. Les détails en seront étudiés avec la commission ou l'association compétente, notamment sur la mise en place de mains courantes complémentaires, traitement des nez de marches etc...

5.2 PARCS DE STATIONNEMENT AUTOMOBILES :

Le collège dispose d'un parc de stationnement de 79 places réparties en trois parkings. Un parking de 51 places sera réservé au personnel ; il comportera 2 places handicapées. Un deuxième de 19

places, situé à l'entrée du collège, sera affecté aux visiteurs, il comportera, lui aussi, 2 places handicapées. Ce parking pourra être utilisé également par la ville de Seclin pour stationner devant la future salle de sport. Enfin, 9 stationnements seront situés à proximité des logements de fonction. Les places handicapées seront équipées selon les recommandations. Ces places sont aménagées avec une bande latérale de 0.80m et reliées à l'entrée du collège par un cheminement praticable. Ces places sont signalées par une double signalétique (sol et panneau) et réservées.

5.3 CABINETS D' AISANCES :

Des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite sont aménagées dans :
Sanitaires homme et femme du rez-de-chaussée
Sanitaires spécifiques à chaque niveau des bâtiments.

Les sanitaires isolés tels que sanitaires des personnels, demi-pension etc. sont aménagés de façon à permettre l'usage pour des personnes à mobilité réduite.

5.4 TELEPHONES

Un point phone est prévu dans le hall d'accès au bâtiment. Il répondra aux exigences d'accessibilité, hauteur entre 0.90m et 1.30m, espace libre devant de 0.80m x 1.30m et numéro écrit en braille à proximité.

5.5 DIVERS

Installations accueillant du public assis (Salles de TP) :

Des emplacements de 0.80m x 1.30m permettant l'accès des paillasse sont aménagés dans les salles de sciences et de travaux pratiques.

La salle polyvalente, le site informatique ainsi que la demi-pension seront également aménagés avec des emplacements de 0.80m x 1.30m réservés aux personnes à mobilité réduite.

Installations sportives :

Les plateaux sportifs dépendants du collège sont accessibles par des cheminements praticables et sont réalisés en sol non meuble et non glissant. Les sanitaires accompagnant les vestiaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Toutes les hauteurs de commandes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

